

Ecole élémentaire
La Roue B
50 avenue Gabriel Péri
92260 FONTENAY-AUX-ROSES
01 41 87 03 90

Conseil d'école
Du mardi 10 février 2015, de 18h30 à 20h30

Présents (20) :

Directrice : Anne SCARPA (CM1b),
Enseignantes : Carole CARRIER (CM1a), Jeanne-Marie CHARLES (CPa), Emmanuelle PERRIN (CM2), Corinne SUATTON, Adeline GIBERGUES (CE1),
Enseignants : Jean-Claude DELOFFRE (CPb), Mostafa TANAJMOU (CE2),
Directeur du centre de loisirs, Référent de la pause méridienne, coordinateur NAP : Nicolas BAILLIF
Maire adjoint : Suzanne BOURDET
Parents représentants pour FMFAR : Sabrina POURCELOT, Agnès THIESSON, Guillaume JAFFFRE, Isabelle COURCELLE, Marc DUPONT,
Parents représentants pour FCPE : Sandrine DUPONT, Bénédicte KARTMANN, Hassan ELYOUBI, Emilie TULMETS.

Excusés :

Midori SONRIER (CM1), Natalie DARASSE (CE1), Christine CORDIE (CM1a), Xavier VAUR (CE1) (enseignants).

ORDRE DU JOUR

1. Points « Ecole »

- 1.1 - Projet d'école
- 1.2 - Parcours d'Education Artistique et Culturelle
- 1.3 - Dispositif Vigipirate
- 1.4 - Sorties scolaires
- 1.5 - Enfants en difficultés
- 1.6 - Coopérative scolaire

2. Questions diverses

3. Points "Mairie"

- 3.1 - Pause méridienne
- 3.2 - Organisation du temps scolaire/périscolaire : Nouvelles Activités Périscolaires
- 3.3 - Travaux

1. Points « Ecole »

1.1 - Projet d'école

A la rentrée 2014-2015, le prochain projet d'école (2014/2017) a démarré : rédaction du diagnostic, et des fiches d'actions concrètes pour chaque classe.

4 grands axes serviront de support :

* Axe 1 : Amélioration des résultats de l'élève (progrès réalisés dans le parcours de l'élève) (Compétences 1 ou 3).

* Axe 2 : Numérique (Compétence 4)

Utiliser l'outil informatique comme un outil de travail et un outil de communication. Spécificité de l'école (Compétences 6 et/ou 7)

Un site internet transversal à la vie de l'école est en cours de création (par Monsieur Deloffre) mais il n'est pas encore public. Le premier article pourrait être la diffusion du compte-rendu de ce conseil d'école.

L'Education Nationale lance le 20 janvier 2015 une concertation nationale sur le numérique à l'école. Elle souhaite que les parents et les élèves puissent participer et répondre à un questionnaire sur le numérique à l'école.

Site internet à visiter : <http://www.ecolenumerique.education.gouv.fr>

* Axe 3 : Parcours de l'élève durant la journée à l'école dans ses interactions.

Comprend la rédaction du règlement intérieur de l'école et les liens Education Nationale et municipalité.

Mise en place d'un cahier des charges.

Le projet éducatif territorial définit comment s'articule le projet scolaire (lien entre le PEDT et l'école).

Concernant le suivi du parcours scolaire de l'enfant, il existe un continuum maternelle/élémentaire, élémentaire/collège.

La relation Ecole/Famille, vie citoyenne est également soulignée.

Le contenu des NAP est issu du projet d'école (et n'est pas seulement issu de la volonté des élus municipaux).

La circulaire 214-184 du 19 décembre 2014 est recherchée et les directeurs seront concertés. Le conseil d'école donne aussi un avis.

Instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire circulaire n° 2014-184 du 19-12-2014 La cohérence entre le programme d'activités périscolaires et les projets d'école sera recherchée ; à cette fin, les directeurs d'école doivent être consultés lors de l'élaboration du PEDT. En outre, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, le conseil d'école donne un avis sur le programme d'activités périscolaires, comme le prévoit l'article D. 411-2 du Code de l'éducation...

Axe 4 : Culture Humaniste dans le parcours de l'élève.

Identifier les périodes de l'histoire en les caractérisant par quelques notions essentielles. Relier à chaque époque ses productions artistiques.

L'école demande et sollicite plusieurs mesures d'accompagnement dans le cadre de ce projet : un ordinateur par classe, une formation TIS, un accès internet dans la salle des enseignants. Mais il existe un filtrage du réseau internet par l'Education Nationale dans la salle informatique ainsi que dans le bureau de la directrice.

Présence sur la circonscription d'un conseiller pédagogique TIS.

1.2 - Parcours d'Education Artistique et Culturelle

L'Inspection de l'Education Nationale souhaite un parcours artistique et culturel.

Elle a souhaité associer les élèves de la Roue A et B (école dite "sensible") pour bénéficier de dispositifs du département (un à Nanterre, un à Gennevilliers, un à Fontenay-aux-Roses).

La prestation se décline sous forme de 2 aides aux équipes :

1 - Formation 3 ½ journées de formation des enseignants encadrés par des conseillers pédagogiques en musique, danse et arts visuels

2 – Deux intervenants en musique et en danse : personnels adaptés dans les deux écoles (personnel du Conservatoire). Accompagnement tout au long de l'année par les conseillers pédagogiques pour faire fleurir les projets au sein du groupe.

Pour pouvoir obtenir ces personnels intervenants, trois projets ont dû être rédigés au préalable par les enseignants. Un concernant deux interventions en musique au cycle 2 (CPA / CPB), et un concernant une intervention en danse au cycle 2 (CE1A / CE1B). Ces trois projets ont été validés par l'IEN.

A l'issue de la rédaction de ces projets l'intervenant en musique – Myriam Bouk Moun- intervient les mardis – 10h15/11h – en CPA et jeudi - 11h15/12h en CP pour accompagner chacune de ces classes dans le cadre de ce projet concerté.

L'intervenant en danse (Llorenç BALASCH) intervient le mardi de 14h à 15h pour une durée de 11 séances sur chacun des deux CE1 en alternance au long du semestre, toujours dans le cadre d'un projet concerté.

D'autre part, dans le cadre de la mise en place des activités péri-éducatives, le directeur du Conservatoire a proposé que la compagnie de danse "Nomad", en résidence, présente sur le temps scolaire, lors d'une brève séance son activité de hip hop qui se tiendra le mardi et le vendredi jusqu'au mois de mars, de 15h à 16h30 (NAP).

Une conseillère pédagogique TIS en danse va venir observer et aider les enseignants à mettre ce projet en œuvre. Un lien sera d'ailleurs établi entre le temps scolaire et le temps des NAP pour ce projet de danse. Ce module est donc cadré par l'école et pour les élèves, c'est un temps "précieux".

C'est grâce au dynamisme et à l'engagement des enseignants à un parcours culturel que l'inspectrice de l'Education nationale a souhaité offrir cette expérience à l'école.

Restitution à l'ensemble de l'école sous la forme d'une semaine culturelle du 22/06/2015 au 27/06/2015 ou chaque classe proposera à chaque autre classe sa restitution sous forme:

1 Une présentation du CD musical de la classe de CPA

- 2 Une présentation du CD musical de la classe de CPB
- 3 Une présentation de la chorégraphie des CE1
- 4 Une présentation de la chorégraphie de HIP HOP de la classe de CM1 - spectacle au théâtre des sources-
- 5 Une présentation du théâtre japonais (Kamishibais) -CM2-
- 6 Une présentation des décorations murales (sur les préfabriqués) par classe et autres expositions de travaux
- 7 Chants en anglais (CE2)

1.3 - Dispositif Vigipirate

Rappel : Un niveau d'alerte attentat. Il s'applique soit lorsque des projets d'actions terroristes sont détectés par les services de renseignements, soit lorsqu'un ou plusieurs actes terroristes ont été commis sur le Territoire national. Des mesures exceptionnelles et temporaires sont alors mises en œuvre, sur l'ensemble du territoire ou dans une zone géographique délimitée.

2 séries de mesures :

1 - Du 08/01/2015 au 23/01/2015 : DISPOSITIF VIGIPIRATE niveau d'alerte attentat. La porte de droite de la grille d'entrée - 50 av Péri - devient l'unique accès de l'école de la Roue B.

La présence d'adultes aux entrées et sorties est mise en place.

Les accès de l'école sont maintenus fermés pendant les horaires de classe.

L'accès de l'école est interdit à toute personne sauf justificatif dérogatoire (rendez-vous, etc...)

Les voyages, séjours et sorties scolaires, à caractère exceptionnel, et les sorties régulières sur la ville (piscine, gymnase etc.) sont jusqu'à nouvel ordre, suspendus.

Une attention particulière est demandée aux familles afin d'éviter tout attroupement aux abords de ces établissements.

2 - Du 23/01/2015 à maintenant : DISPOSITIF VIGIPIRATE niveau d'alerte attentat assoupli.

La mesure générale relative aux activités exceptionnelles, déplacement, excursions, sorties culturelles, voyages en France et à l'étranger est assouplie. Par conséquent les sorties régulières et/ ou exceptionnelles sont à nouveau autorisées. Il en va du discernement du directeur d'école et de l'équipe éducative concernant les mesures à prendre.

Les entrées et sorties de l'école restent règlementées. Les accès de l'école sont maintenus fermés pendant les horaires de classe et interdits à toute personne sauf justificatif dérogatoire (rendez-vous, réunion etc.) et une attention particulière est demandée afin d'éviter tout attroupement aux abords de l'école.

Question d'un parent représentant :

Pourquoi, dans ces conditions, la grille d'accès à l'école, reste ouverte entre 16h30 et 18h?

Concernant les sorties régulières (sport en gymnase, piscine...), elles sont de nouveau autorisées.

Concernant les sorties exceptionnelles, l'école a choisi d'autoriser les sorties en dehors de Paris et de restreindre les sorties sur Paris sur des lieux plus confidentiels.

1.4 - Sorties scolaires

La convention, signée entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Caisse d'Assurance Maladie des Hauts de Seine, prévoit une intervention sur la Nutrition

Le thème proposé : La nutrition : repérer les graisses et les sucres cachés afin de prévenir le surpoids et la carie dentaire.

27/01/2015 à 9h et 10/02/2015 à 9h

Classe : CM2 Thème : NUTRITION

La(es) séance(s) sera (seront) animée(s) par Madame : MARTINE LAVACHERIE

Pour le cycle 3

Thème : "La Science se livre"/ exposition du CNRS sur la biodiversité

- mardi 27/01/2015 : classe de Mmes Bodineau/ Suatton à 9h15

- mardi 3 février : classe Mmes Cordié / Carrier CM1A à 9h15

- mercredi 4 février : classe de Mme Perrin CM2 à 9h15

- mercredi 11 février : classe de M. Tanajmou CE2 à 10h15.

Une autre série de classes de cycle 3 participera à une visite organisée à la médiathèque au mois de mars sur le thème « Reflets » un photographe – Emmanuel INFANTI, un peintre – Laurent NAVARRE et un dessinateur illustrateur – Pierre CORNILLEAU.

Pour mémoire, créneaux autocars de la mairie de Fontenay-aux-Roses pour le premier semestre :

DATE	MATIN	APRES-MIDI	ENSEIGNANT
vendredi 26/09/2014	X		matinée CPA CPB CHATENAY MALABRY
lundi 13/10/2014		X	après-midi
lundi 03/11/2014		X	journée
mercredi 26/11/2014	X		matinée CPB CHÂTEAU DE SCEAUX
lundi 08/ 12/2014		X	journée CPA CPB FERME OUVRIERE
mardi 06/01/2015	X		matinée CPA CPB EXPLORADOME
mardi 20/01/2015	X	Annulé/Vigipirate	matinée CE2 + CE2 (ce2/cm2) EXPLORADOME
jeudi 29/01/2015		X	journée CM2 + CM2 (ce2/cm2) FONTAINEBLEAU
lundi 09/02/2015		X	après-midi CE1 B EXPLORADOME
jeudi 05/03/2015		X	après-midi CE1A EXPLORADOME

Une sortie supplémentaire sur la matinée du 10 ? Décembre pour les CE1a et CE1b : histoire de la bicyclette au musée de Sceaux.

Créneaux autocars de la mairie de Fontenay A.R. second semestre :

DATE	MATIN	APRES-MIDI	ENSEIGNANT
Lundi 16/03/2015		X	Après midi- Musée Dapper Arts africain Paris 16e
Mercredi 25/03/2015	X		matin
Jeudi 02/04/2015		X	Après midi
Mercredi 13/05/2015	X		matin
Lundi 18/05/2015		X	journée
Mercredi 27/05/2015	X		matin
Jeudi 28/05/2015/		2X	2 cars journée- Château de Fontainebleau CE1A/B et CM1A
Mercredi 24/06/2015	X		matin
Lundi 29/06/2015		2X	2 cars journée

Créneaux piscine second semestre : CPA et CPB le jeudi à 14h45

Créneaux APS second semestre : CE2/CM2 le lundi à 8h45- CE2, CM1A et B inchangés- CM2 le lundi à 10h45, CE1 B le jeudi à 8h45, CE1A le vendredi à 8h45.

Si les sorties en car d'une école sont annulées, le directeur de l'école concernée en informe les autres directeurs des écoles de la ville afin de "se prêter" le créneau horaire.

Les jeux d'hiver clôturent le premier semestre : Rencontre sportive en sports terrestres avec 3 écoles pendant 1h30. Les équipes sont constituées des élèves des différentes écoles (cela évite les rivalités) et participent à 3 types d'activités dans 3 salles différentes : activités gymniques, parcours relais, et dojo.

Vendredi 6 février : CP

Jeudi 12 février : CE2

Vendredi 13 février : CM1

1.5 - Enfants en difficultés

L'équipe enseignante pense qu'à la ROUE B, il n'y a pas de difficulté majeure, pas de violence collective.

Les enfants en difficulté comportementale et d'apprentissage peuvent avoir des soucis ponctuels. De moins en moins d'enfants rencontrent ses problèmes à la Roue B.

➤ Par contre, certains élèves nécessitent un accompagnement à plus ou moins courte échéance (scolaire et périscolaire). Un accompagnement spécifique pallie aux difficultés d'apprentissages et comportementales.

Différentes procédures sont possibles :

* PPPE : Document interne à la classe, contractuel (école/ élève/ famille) visant à obtenir des résultats sur des objectifs cibles par courte période. Il s'agit d'un contrat entre l'enseignant, l'enfant et la famille. Il est mis en place pour faire un lien avec la famille. Cela permet de formaliser les rencontres avec les parents et l'enfant. Ce document est transmis aux enseignants des années suivantes.

A la Roue B : 18 en 2014, 10 en février 2015

* Equipes éducatives. L'Education Nationale, la famille et des thérapeutes se réunissent pour parler des difficultés des enfants.

A la Roue B : 12 en juin 2014, 8 en 2015

* Mise en place d'un bilan RASED : psychologues scolaires pour observer ou intervenir selon les carences dans les apprentissages ou les comportements.

A la Roue B : 7 bilans en 2015

* Visite médicale par le médecin scolaire : avec ou sans l'accord des parents. Effectuée par le médecin scolaire.

A la Roue B : 6 en 2015

* Consultation Locale Enfance (CLE) : par l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.). L'équipe enseignante s'en saisit pour apporter une aide à la famille. L'A.S.E. peut intervenir en mettant un éducateur pour aider les familles en difficultés.

A la Roue B : 3 en 2014, 1 en 2015

* Projet Personnel de Scolarisation (PPS) lors d'une détection de problème médical → orientation vers la MDPH (Maison Départementale des Personnes handicapées) qui encadrera les enfants handicapés. En accord et en lien avec les familles car nécessite des bilans médicaux

A la Roue B : 3 en 2014, 1 en 2015

* Signalement au Procureur de la République en dernier recours si défaillance de la famille.

A la Roue B : 4 en 2014, aucun en 2015

L'équipe enseignante ne pense pas être dans une école avec violence.

➤ Bulletins des élèves en classe de 6è :

Les enseignants de CM2 reçoivent les bulletins scolaires du 1^e trimestre

Retour de nos anciens élèves :

25 d'entre eux sont scolarisés au collège des Ormeaux. Dont 7 ont eu les félicitations, 6 les compliments et 5 les encouragements. Seuls 4 élèves ont des résultats faibles.

Emmanuelle PERRIN dit qu' "il est très agréable de recevoir les bulletins".

Le redoublement de la classe de CM2 est rare. . Cela ne peut se faire sans l'accord des familles. On peut éventuellement orienter les élèves vers une classe ECPA au collège (classe de transition). Mais il faut vraiment un niveau scolaire très faible. Et le dossier est très lourd à rédiger. Ce dossier commence à être constitué et peut être présenté dès la classe de CM1.

1.6 - Coopérative scolaire

La photo de classe aura lieu le **jeudi 16 avril 2015**

	TOTAL PHOTOS INDIVIDUELLES	Nbre CHQ	TOTAL DONNS 1er SEMESTRE	Nbre CHQ	REGIES D'AVANCE
CP A	230,50 €	14	350,00 €	14	298,00 €
CP B	200,00 €	12	160,00 €	10	136,00 €
CE 1 A	364,50 €	21	279,00 €	14	221,00 €
CE 1 B	383,50 €	22	200,00 €	8	170,00 €
CE 2	375,50 €	17	246,00 €	13	210,00 €
CE2/CM2	394,50 €	21	253,00 €	12	216,00 €
CM1 A	321,50 €	18	225,00 €	9	192,00 €
CM1 B	434,00 €	20	180,00 €	8	170,00 €
CM2	362,50 €	20	167,50 €	11	143,00 €
TOTAL	3 066,50 €	165	2 060,50 €	99	1 756,00 €

Bénéfice photos

1 594,58 €

+

TOTAL COOP

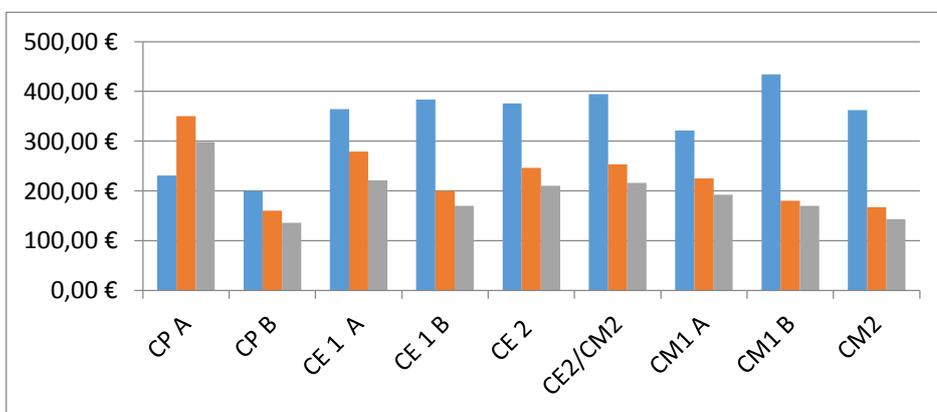
3 655,08 €

Somme versée au PHOTOGRAPHE

1 471,92 €

RESTE COOP

1 899,08 €



Dépenses pour l'école :

47,50 € pour double de clés
73,28 € pour boissons
40 € pour chèques impayés
1 471,92 € pour règlement de photos individuelles
400,95 € pour assurance et cotisation à l'OCCE
79,02 € pour livres pédagogiques
117,65 € pour tampons ou encres
387,60 € pour frise chronologique de cycle 3
75,83 € pour papeterie
➤ Total des dépenses : 2693.75 €

2. Questions diverses

* Il n'est pas possible que l'école fournisse un justificatif pour les dons à la coopérative afin de prétendre à une réduction d'impôts. En effet, les dons à la coopérative ne sont pas des dons désintéressés.

* Les représentants de parents soulignent que le package des photos individuelles n'était pas en adéquation avec les attentes des familles (plus de calendrier ni de marque page, format des photos non adapté, etc...)

Mme SCARPA nous indique que le photographe nouvellement recruté pour la Roue B satisfait l'équipe enseignante pour sa gentillesse envers les enfants (arrive à les mettre à l'aise et les faire sourire), et pour son rapport qualité/prix.

Alors il suffirait sûrement de sonder les familles pour connaître leurs demandes, puis les soumettre au photographe afin que le package soit mieux adapté.

* Les manuels scolaires sont pris en charge sur le budget de la mairie.

La directrice passe la commande et la mairie valide pour l'achat.

Il y a eu un raté pour les manuels des classes de CE2. Mais finalement, les manuels scolaires seront livrés en mars 2015.

Au sein de la mairie : Madame MAUBOURG est la nouvelle responsable administrative de la vie scolaire.

3. Points "Mairie"

3.1 - Pause méridienne

Chaque animateur embauché reçoit un guide de l'animateur. Cela pose un cadre de travail : objectifs précis, respect des horaires, prévenir en cas d'absence. Une faute engendre le licenciement.

Il faut assurer la sécurité morale des enfants : parler correctement, se mettre à leur hauteur pour leur parler, ne pas crier sur les enfants, politesse requise. C'est le message que l'équipe d'animation souhaite faire passer aux enfants.

Il est important de rassurer les familles et mettre fin aux rumeurs concernant les compétences des animateurs.

A la Roue B, peu d'absences. Romain GUYAUTON est remplacé par Lydia BLATON.

La pause méridienne s'y déroule bien et sans incident. L'équipe d'animateurs est soudée.

Sur le temps du déjeuner, la mairie a pu conserver 2 intervenants en sports (depuis novembre 2014) et 1 intervenant musique (depuis septembre 2014).

2 heures de sport les : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Intervention musique : les lundis et mardi.

1 animateur pour 21 enfants sur Fontenay-aux-Roses, contre 1 animateur pour 30 enfants (cadre légal).

Selon Madame BOURDET :

Lors de la pause méridienne, "On est là pour se détendre".

Sur la ville, les différents coefficients d'animateurs sont : 23, 24, 26 enfants par animateur.

L'annualisation des inscriptions à la cantine permet ces réajustements.

Lors des NAP, les groupes comportent 18 enfants.

A la Roue B : 16,3 enfants par activité NAP car il y a un effort fourni pour la pause méridienne.
Pour les accueils de loisirs, le mercredi, 70 enfants Roue A et B pour 7 animateurs. Sur la ville, les accueils de loisirs fonctionnent avec une moyenne de 12 enfants. Sur la Roue B, on compte 10 enfants par groupe. Si une famille souhaite un dépannage occasionnel, il est possible de le prévoir, à condition que cela reste ponctuel.
La garderie/cantine du mercredi est une vraie demande des familles (environ 10%) : 3 pour 26 enfants. 2 personnes doivent obligatoirement être présentes pour le repas car une personne ne peut rester seule avec un groupe d'enfants.
Le mercredi : l'association "Culture partagée, carottes et villes" vient avec des couturières et un marionnettiste. Thème abordé : Que se passe-t-il derrière le théâtre?
Atelier : langage (bande dessinée sur le livre), matériel, couture sur le thème des orangers de Versailles. 20 enfants /mercredi qui y participent et visent une représentation en fin d'année.
La finalité sera la visite des jardins du Château de Versailles en fin d'année.

3.2 - Organisation du temps scolaire/périscolaire : Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.)

Depuis la rentrée de janvier, les groupes ont été réorganisés. Les animateurs essaient de prendre en compte les informations et les demandes des enfants pour les contenter au maximum.
D'un point de vue général, les enfants semblent satisfaits.
Il est possible qu'un enfant qui en fait la demande puisse rester dans le même atelier.

A l'école des Pervenches par exemple, il existe un "atelier citoyen". Il s'agit de réfléchir à quelles activités ludiques proposer pour que l'enfant redonne du sens à l'art de vivre ensemble. (Par ex sous forme de scénettes de théâtre) :

L'"atelier refuge" pourrait devenir cet atelier citoyen, en référence aux retours des familles sur la "violence banalisée". Cela pourrait se faire autour de la communication et le respect car les enfants ne communiquent plus.
Un travail sur les droits et les devoirs des enfants et des adultes.
Peut-être aussi poser la question sur la laïcité ?
L'équipe municipale (par ex grâce à une chanteuse de jazz) souhaite impliquer les enfants de Fontenay au devoir de mémoire. Par exemple en participant à la commémoration de la cérémonie du 8 novembre.
L'enfant peut s'y approprier ses propres activités.
L'école fait un travail équitable.

Selon Mme BOURDET, les N.A.P. seront gratuites l'année prochaine.
Cela implique un coût pour la ville de 100000 € (c'est peu en comparaison du coût de la cantine de 2 millions d'€). "La cantine actuelle vit comme ça grâce à la cagnotte du CEA. Cependant, si on veut garder une situation saine par rapport à la cantine, les tarifs seront augmentés."
Il y aura un re-travail des coefficients familiaux.
Cependant, la qualité des repas est bonne pour les enfants. Mais le double choix sur l'entrée et les fromages/desserts est compliqué à gérer.
Mme CATARINO pense que le multiple choix devient compliqué. Y réfléchir amènerait des économies et limiterait le gâchis.
En conclusion, la municipalité ne souhaite pas augmenter le taux des impôts et souhaite garder la qualité des repas. Cela impliquerait donc une augmentation du coût de la cantine.

3.3 - Travaux

Il est acté dans le budget de la commune que les bâtiments préfabriqués amiantés seront démolis durant l'été 2015 ou l'été 2016 (suivant la date de délivrance des autorisations).
Le souci est que la municipalité subit une perte de 2 millions d'€ du budget de l'état. Et la communauté de communes laisse une dette de 4 millions d'€.
Mais l'enlèvement est souhaité pour 2 raisons :
- l'amiante est un vrai sujet de santé publique
- de plus, l'aménagement de la sortie actuelle des écoles est très compliqué.

Cependant, il est nécessaire d'attendre toutes les autorisations nécessaires pour mettre en route les travaux, qui ne peuvent se faire que pendant les 2 mois d'été.

La séance est levée à 20h30. Secrétaire de séance : FCPE.

